economiesuisse

Une réforme favorable aux jeunes, aux femmes, aux travailleurs à temps partiel et à la classe moyenne

Le Parlement a adopté en mars une réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) qui opère une modernisation en profondeur. Le projet ouvre l'accès au deuxième pilier à beaucoup plus de personnes. Pour ce faire, il renforce l'équité intergénérationnelle. Les jeunes, les femmes, les travailleurs à temps partiel et la classe moyenne en particulier, bénéficieront d'une meilleure prévoyance. La promesse faite dans le cadre de la réforme AVS 21, acceptée par le peuple, est ainsi tenue. Les opposants mettent délibérément en danger le principe éprouvé des trois piliers de notre prévoyance vieillesse.

Le Centre · PEV Parti Evangélique · Vert'libéraux. · PLR Les Libéraux-Radicaux · Qualité Suisse UDC Pour une Suisse forte · Union Patronale Suisse Les Employeurs · economiesuisse

C'est un compromis réussi: en abaissant le seuil d'entrée, les deux Chambres font en sorte qu'un nombre nettement plus important de personnes pourront à l'avenir accéder au 2e pilier. Toutes les personnes nouvellement assurées bénéficieront non seulement de meilleures rentes, mais elles seront également couvertes en cas de décès ou d'invalidité. Pour les personnes déjà assurées, la réforme offre aussi une raison de se réjouir: la réduction de la déduction de coordination

entraînera une nette amélioration des rentes (jusqu'à 340%), en particulier pour les personnes à bas revenus ou travaillant à temps partiel. Les personnes exerçant plusieurs emplois profiteront également de la nouvelle déduction de coordination en pourcentage.

La réforme renforce l'équité intergénérationnelle

Le Conseil national et le Conseil des États se sont également mis d'accord sur des mesures de compensation appropriées et équitables pour les générations de transition, Ceci afin d'atténuer la baisse du taux de conversion minimal de 6,8% à 6,0%. Cette adaptation était urgente en vue de réduire la redistribution annuelle de plusieurs milliards de francs qui se fait au détriment de la population active et des jeunes générations. Enfin, le Parlement a mis fin à la discrimination des travailleurs âgés, en uniformisant les déductions salariales dès l'âge de 45 ans. Les travailleurs âgés deviennent ainsi plus attractifs sur le marché du travail.

Refuser équivaut à une politique de blocage

Le peuple pourra s'exprimer sur la réforme avant qu'elle n'entre en vigueur. Le refus du projet par les syndicats équivaut à une politique de blocage. L'objectif de ce blocage est de détruire l'épargne individuelle dans le deuxième pilier. Les opposants rejettent le projet parce qu'ils souhaitent encore plus de redistribution. Ce faisant, ils mettent délibérément en danger le principe éprouvé des trois piliers de notre prévoyance vieillesse. La vaste alliance en faveur du projet de LPP s'engagera dans les mois à venir pour moderniser le système éprouvé des trois piliers – dans l'intérêt des jeunes, des femmes, des travailleurs à temps partiel et de la classe moyenne.

Pour toute question:

Le Centre, Gerhard Pfister

PEV, Lilian Studer

Vert'libéraux, Melanie Mettler

PLR, Regine Sauter

UDC, Marco Chiesa

Union patronale suisse, Roland A.Müller

economiesuisse, Monika Rühl